SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 MARS 2020

Présences :	Monsieur	Réjean Gouin	Maire
	Monsieur	François Dubeau	Poste #1
	Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
	Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Absences :	Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
	Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

1. *Ouverture et constat du quorum*

M Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00.

2. *Adoption de l'ordre du jour*

0071-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. *Période de questions*

4. *Greffe*

4.1. Adoption des procès-verbaux

0072-2020

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 17 février 2020.
4.1.2. Séance spéciale du 4 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
03-02-2020	MRC/Centraide	Maire	Invitation gala Préfet
07-02-2020	Centre Aquatique	Directeur général	Entente de service (plage)
12-02-2020	La Granaudière	Maire, Conseil et DG	Demande de support,
12-02-2020	Comité country	Conseil	Demande d'approbations
17-02-2020	Association des pompiers SMDS	Directeur général	13e souper-bénéfice
18-02-2020	M. Roch Gosselin & Mme Odette Grille	Directeur général (Courriel)	Demande la fermeture immédiate de toute opération de la mine …
24-02-2020	Maire	Société Alzheimer	Demande financière
25-02-2020	Jean Pierre Cardinal	Municipalité	Mise en demeure Collecte des matières résiduelles
25-02-2020	Gabriel Ste-Marie	Maire	Support pour TECQ
28-02-2020	CISSS	Maire	Forum populationnel
28-02-2020	Roy Asselin (avocat)	Directeur général	Exercice financier 2019
05-03-2020	Les carrefours jeunesse-Emploi	Maire	Participation souper tournant
05-03-2020	La lueur du Phare de Lanaudière	Municipalité	Demande financière
09-03-2020	Centre d'action bénévole Communautaire Matawinie	Maire	Demande de participation serveur d'un soir / demande de financement

5. ***Trésorerie***

5.1. États financiers 2019 – Dépôt

0073-2020

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

DÉPÔT et présentation des États financiers 2019 de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Adopté à l'unanimité.

5.2. APPROBATION DES DÉPENSES :

0074-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Francis Lacelle

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.2.1.	Déboursés	101 771.29 $
5.2.2.	Salaires	100 301.74 $
5.2.3.	Paiement automatiques	586 225.16 $
5.2.4.	Comptes à payer	115 043.06 $

Représenté par les chèques # 19837 à # 19952.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de février & mars 2020

No. chèque	Nom :	Montant
19837	Ass. Des Dir. Municipaux du Québec	923.43 $
19838	Corp. Pétroles Parkland	4,759.11 $
19839	Culture Lanaudière	287.50 $
19840	Services de Cartes Desjardins	179.84 $
19841	Dupuis Joeve	588.67 $
19842	Golf St-Michel-des-Saints	1,012.00 $
19843	Hétu Jocelyn	850.62 $
19844	Hydro-Québec	94.07 $
19845	Purolator inc.	37.03 $
19846	Satelcom Internet	239.60 $
19847	Tennis Evolution (remplace chèque 19723)	2,930.98
19848	Bell Canada	59.15 $
19849	Corp. Pétroles Parkland	5,000.94 $
19850	Decelle François	9.19 $
19851	Gariepy Sébastien	1,620.22 $
19852	Hydro-Québec	5,443.20 $
19853	Purolator inc.	43.31 $
19854	Postes Canada	440.99 $
19855	Télus Mobilité	843.30 $
19856	Corp. Pétroles Parkland	3,537.39 $
19857	Distribution J.F. Parent inc. (amaro)	224.20 $
19858	Fonds des pensions Alimentaires	296.75 $
19859	Hydro-Québec	5,153.73 $
19860	MRC de Matawinie	129.92 $
19861	Purolator inc.	16.56 $
19862	Sylvain Rondeau inc.	1,552.17 $
19863	Société de l'Assurance Automobile du Qc	24,040.10 $
19864	Ministre des Finance	117.00 $
19865	Corp. Pétroles Parkland	5,993.93 $
19866	Purolator inc.	43.93 $
TOTAL :		**66,468.83 $**

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2020-02-19	MRC de Matawinie (bail plage)	1,875.24 $

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

2020-02-19	MRC de Matawinie (quote part)	18,343.42 $
2020-02-21	Mun. St-Zénon	5,269.40 $
2020-02-25	Baril Lucille	5,814.40 $
2020-02-25	Cusson Gaétan	4,000.00 $
TOTAL :		**35,302.46 $**

Salaires	100,301.74 $
R.E.E.R	9,864.73 $
Frais de Banque	155.38 $
Remb. Int. Pr/6	$
Remboursement int.+ Cap.	$
D.A.S	52,881.38 $
Emprunt temp.	509,800.00 $
Location vehicule (niveleuse)	4,526.24 $
Int, temporaire	5,422.07 $
Remb. Int. (règ.)	3,575.36 $
TOTAL :	**686,526.90 $**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 16 MARS 2020

No. chèque	Nom :	Montant
19867	Akifer Génie-conseil	2,299.50 $
19868	Aréo-Feu Ltée	2,329.84 $
19869	As. Des Dir. Municipaux du Québec	1,023.28 $
19870	Beausejour Dominique	225.75 $
19871	Bellerose Carl	184.58 $
19872	Bell-Gaz Ltée	217.18 $
19873	Bienvenu Philippe	24.13 $
19874	BLR Motorisé inc.	149.59 $
19875	Boyaux Plus Lanaudière	269.75 $
19876	Brandt	2,191.90 $
19877	Buanderie St-Michel	123.13 $
19878	Camions Excellence	379.75 $
19879	Certilab	341.19 $
19880	Charrette Jean-Pierre	27.69 $
19881	Chemaction	612.82 $
19882	Cleartech	1,189.69 $
19883	Climatisation Labreche &bLétourneau	1,695.88 $
19884	Dépanneur R. Purd'Homme	529.55 $
19885	Services de Cartes Desjardins	439.09 $
19886	DRL-Beaudoin	1,783.26 $
19887	Dunton Rainville	2,075.30 $
19888	EBI Environnement	9,559.04 $
19889	Fleettel inc.	32.54 $
19890	Fonds d'information sur le Territoire	64.00 $
19891	Formules Municipales	104.46 $
19892	Formation Urgences Lanaudière	125.32 $
19893	Garage Telliet & Fils	410.65 $
19894	Gauthier & Martin inc.	109.23 $

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

19895	Gervais Roger	1,500.00 $
19896	Gilles Boisvert Enr.	377.07 $
19897	Harnois Energies inc.	2,126.68 $
19898	Humania Assurance inc.	14,712.27 $
19899	Hydro-Québec	779.46 $
19900	Imprimerie Pinard inc.	132.22 $
19901	Joliette Ford Lincoln	584.30 $
19902	Joliette Hydraulique inc.	418.87 $
19903	L'Ass. Des Pompiers St-Michel	360.00 $
19904	L'Atelier Musical Chez Racine	86.25 $
19905	Le Papetier	16.53 $
19906	Les Pneus & Soudures M.B. Enr.	389.21 $
19907	Les Services Exp inc.	3,748.19 $
19908	Les Trophées J.L.M. inc.	220.52 $
19909	Librairie Raffin	265.13 $
19910	Location de Motoneiges H-M	30.01 $
19911	Location d'Outils MGM inc.	98.88 $
19912	Louis Lavoie Excavation	1,092.26 $
19913	Lussier	37.94 $
19914	Marcel Champagne Electrique inc.	610.32 $
19915	Marc Levasseur	241.39 $
19916	Mastervox Electronique	130.82 $
19917	Mécanique Jecc Ltée	149.36 $
19918	Médimage	36.70 $
19919	Norda Stelo inc.	1,191.43 $
19920	Opti-Max inc.	227.65 $
19921	Priorité Stratj inc.	4,449.53 $
19922	Pureshera	2,443.22 $
19923	Québec Linge	1,542.59 $
19924	Recyclage Frédéric Morin inc.	762.17 $
19925	Refuge la 2e Chance	1,080.00 $
19926	Rocksoft inc.	724.34 $
19927	Rona de la Haute Matawinie	1,044.04 $
19928	Sani Gear Fire	369.71 $
19929	Serrurier Roussel inc.	91.98 $
19930	Techno Diésel inc.	8,905.45 $
19931	Théâtre Tortue Berlue	827.82 $
19932	Thibault & Associés	431.16 $
19933	Toromont Cat	4,915.02 $
19934	Veolia Water Technologies Canada inc.	1,633.51 $
19935	Xerox Canada Ltée	214.76 $
19936	Bélanger Sauvé Avocats	5,361.18 $
19937	Bertrand Pierre Traitement de l'Eau	8,055.14 $
19938	Camions Inter-Lanaudière	189.97 $
19939	Defoy Électrique inc.	566.54 $
19940	De LaPlante Michel	161.79 $
19941	Desjardins Entreprises – Lanaudière	2,720.00 $
19942	Dubé Marc-Olivier	31.81 $
19943	Ethier Sébastien	123.00 $
19944	Goudreault Steve	13.46 $
19945	Gouin Réjean	475.81 $
19946	Nettoyeur St-Michel enr.	64.39 $
19948	Pièces d'Auto Joliette inc.	535.14 $

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

19949	Stantec	4,139.10 $
19950	Sylvio Champoux & Fils	172.46 $
19951	Versaille Yan	81.12 $
19952	Ville de Saint-Charles-Borromée	4,835.00 $
TOTAL :		**115,043.06 $**

5.3. Faktory 66 - Soumission

0075-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'approuver la facture de 559.15 $, avant taxes, de Faktory 66 pour la réalisation de chandails à l'effigie de la municipalité, afin d'être bien représenté au Défi Ski Nicoletti et d'attribuer la dépense au # g/l 02 130 00 650.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Centraide – Gala du Préfet (14e édition)

0076-2020

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de contribuer à la 14e édition du Gala du Préfet au profit de Centraide Lanaudière, en versant un don de 200 $.

Adopté à l'unanimité

5.5. Centre Aquatique – Entente de services 2020

0077-2020

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de signer l'entente de services pour la surveillance de la plage 2020 pour une période s'échelonnant sur 55 jours au montant de 15 176.70 $ taxes incluses et d'attribuer la dépense au #g/l 02 701 40 451.

Adopté à l'unanimité.

5.6. CLCC – Subvention 2020

0078-2020

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des prévisions budgétaires 2020 de la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires fût soumis au conseil ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'approuver le versement du montant de subvention annuelle budgété de 10 000 $ et d'appliquer la dépense au g/l 02-702-92-959.

Adopté à l'unanimité

5.7. Loisirs St-Michel Inc. – Subvention 2020

0079-2020

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des prévisions budgétaires 2020 de Loisirs St-Michel Inc. fût soumis au conseil ;

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'approuver le versement du montant de subvention annuelle budgété de 10 000 $ et d'appliquer la dépense au g/l 02-702-91-959.

Adoptée à l'unanimité.

5.8. Association des pompiers – Souper bénéfice 2020

0080-2020

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'approuver la commandite de 500 $ pour le souper bénéfice de l'Association des pompiers de Saint-Michel-des-Saints, qui aura lieu le 23 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité.

6. *Direction et Ressources humaines*

6.1. Préposé à l'entretien ménager - Embauche

0081-2020

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **D'**approuver la candidature de Colette Ferland au poste de préposée à l'entretien ménager, à compter du 16 mars 2020, au taux horaire établis selon la convention collective en vigueur;
- **Que** la durée de la semaine régulière de travail est entre trente-deux (32) et quarante (40) heures réparties sur un horaire flexible de sept (7) jours du dimanche au samedi;
- **Que** chaque semaine comprend deux (2) jours de congé hebdomadaire et un maximum d'une (1) fin de semaine de travail sur deux (2);
- **Que**, selon l'article 19.03 de la présente convention**,** le poste ait une période d'essai d'une durée maximale de trois (3) mois, qui peut être prolongée après une entente entre les parties et si la performance du candidat ne permet pas de le confirmer dans son nouveau poste, il sera réintégré dans son ancien poste, et ce, sans perte d'aucun droit afférent à son emploi antérieur et au salaire antérieur.

Adopté à l'unanimité

7. ***Urbanisme & Environnement***

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. Matricule 7377-90-2504– Demande de dérogation mineure

0082-2020

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) détaché ayant une superficie supérieure à 1200 p², ainsi qu'une superficie supérieure à celle de l'habitation (1728 p² au lieu de 1296 p²), et une hauteur supérieure à celle de l'habitation (31' au lieu de 28' 2''), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2 du règlement de zonage # 320-1992;

ATTENDU QUE le demandeur possède une habitation ayant une superficie de 1296 p² et un bâtiment accessoire (garage) attaché ayant une superficie de 936 p², pour une superficie totale de 2232 p²;

ATTENDU QU'un projet possible est de transformer le garage attaché en agrandissement de l'habitation (chambre, salon);

CONSIDÉRANT QUE le projet contrevient sur plusieurs points de la réglementation municipale.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de reporter la décision du conseil à une prochaine séance afin de vérifier la réglementation de d'autres municipalités comparables, tel que recommandé par le CCU (13 CCU 2020).

Adopté à l'unanimité

7.3. Matricule 8075-96-2099 – Demande de changement de zonage

0083-2020

ATTENDU QUE les demandeurs aimeraient que la zone Pa-13 soit agrandie afin d'inclure leur propriété, pour ainsi pouvoir avoir un commerce de location d'entrepôts. Cette zone est contiguë à leur propriété. Un bâtiment serait construit ayant une dimension de 50' x 20', avec de 5 portes de garage, avec de l'espace d'entreposage extérieur. La partie de terrain où serait située l'activité aurait environ 200' de largeur par 320' de profondeur et serait clôturé;

CONSIDÉRANT QUE la propriété du demandeur est limitrophe à une zone qui permet les mini entrepôts;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un commerce d'hébergement existant sur la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte la construction d'un bâtiment comportant au minimum 5 portes de garage.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de changement de zonage pour la propriété ayant le matricule 8075-96-2099, tel que recommandé par le CCU (14 CCU 2020).

Adopté à l'unanimité

7.4. Matricule 8473-70-6823 – Demande de dérogation mineure

0084-2020

ATTENDU QUE la demande concerne le retrait du rond-point du chemin Germain, devant les propriétés situées au 50 ch. Germain et 52, chemin Germain, ce qui contrevient à l'article 9.2.8 du règlement de lotissement # 321-1992. De plus, la demande concerne l'acceptation que la propriété située au 52 ch. Germain (matricule 8573-05-1964) ait un frontage sur le chemin Germain de moins de 50 mètres, soit d'environ 15 mètres;

ATTENDU QUE le demandeur possède le chemin Germain, dans le secteur de St-Ignace Sud, et aimerait faire canceller le rond-point situé à proximité de la propriété située au 52, ch. Germain;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Germain est un chemin privé, mais qu'il est entretenu par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le rond-point n'est pas utilisé pour le déneigement et l'entretien du chemin ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés sont d'accord avec la demande et ont co-signés la demande de dérogation mineure ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, étant donné que le rond-point n'est pas utilisé, tel que recommandé par le CCU (64 CCU 2018).

Adopté à l'unanimité

7.5. Chemin Germain – Amendement de résolution

0085-2020

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'amender la résolution 0022-2020 par le texte suivant :

« **D**'accepter la cession d'une partie du chemin Germain correspondant au lot 6 075 883, et qu'un droit de passage devra être obtenu sur le lot 6 076 147, afin de permettre à la machinerie de faire demi-tour. »

Adopté à l'unanimité

7.6. Chemin de la Place des Cèdres – Permis de lotissement

0086-2020

ATTENDU QUE le nouveau propriétaire du 391, ch. de la Place des Cèdres aimerait lotir un des terrains qui inclurait un des chalets existants et qui serait rattaché au chemin de la Place des Cèdres;

ATTENDU QUE qu'une petite partie de terrain appartient à la municipalité cause problème;

ATTENDU QUE cette partie de terrain n'est pas cadastrée, ni désignée comme faisant partie du chemin de la Place des Cèdres, le nouveau terrain voulu ne peut être créé, car il ne ferait pas front sur le chemin public, sur une largeur de 55 mètres minimum, tel que l'exige la règlementation;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **Que** le conseil soit favorable à la demande des propriétaires, compte tenu que ceux-ci paient pour faire cadastrer le résidu de terrain en question et de le faire désigner comme « chemin », faisant partie du chemin de la Place des Cèdres, ainsi, le terrain pourra être cadastré, tel que voulu ;
- **Que** Sébastien Gariépy, directeur général, soit mandaté comme représentant de la municipalité, afin de signer la demande de permis de lotissement de l'arpenteur géomètre.

Adopté à l'unanimité

7.7. Modification de règlement – Mandat

0087-2020

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de mandater Pascal Ferland, directeur de l'urbanisme, à effectuer des modifications au règlement 421-2000 (Nuisances), en ce qui a trait de faire usage d'une arme à feu, d'une arme à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète à moins de 300 mètres de toute maison, bâtiment, édifice ou roulotte, au lieu de 150 mètres.

Adopté à l'unanimité

7.8. CCU – Renouvellement de mandat

0088-2020

ATTENDU QUE le mandat de Mme Guylaine Beaulieu en tant que membre du CCU prend fin au mois de mars 2020 et que Mme Beaulieu désire renouveler son mandat ;

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accepter le renouvellement de mandat de Mme Beaulieu pour une (1) année, tel que recommandé par le CCU (12 CCU 2020).

8. ***Avis de motion :***

8.1. Avis de motion – Règlement 660-2020 omnibus

0089-2020

M. François Dubeau donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 660-2020 omnibus et avis de la présentation du premier projet qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. François Dubeau, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement omnibus, modifiant le règlement 319-1992 relatif à la régie interne et à l'article 116 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ainsi que le règlement 320-1992 relatif au zonage. Le premier projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande, vu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois pour une période de 10 jours et vu l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos.

9. ***Adoption des règlements***

9.1. Règlement 620-2017 (Carrières)

0090-2020

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'adopter le règlement 620-2017 relatif aux carrières.

Adopté à l'unanimité

9.2. Règlement 653-2019 (Enseignes dans les zones Ce)

0091-2020

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'adopter le règlement 653-2019 relatifs aux enseignes dans les zones Ce.

Adopté à l'unanimité

9.3. Règlement 654-2019 (Regroupements de chalets en location)

0092-2020

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'adopter le règlement 654-2020 relatif aux regroupements de chalets en location.

Adopté à l'unanimité

10. ***Loisirs & Parcs***

10.1. Camp de jour – Tarification 2020

0093-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'approuver la grille tarifaire suivante, pour la saison 2020 du Camp de jour, du 25 juin au 21 août 2020:

TARIF CAMP DE JOUR 2020				
Camp de jour - 8h30 à 16h00	**1er enfant**	**2ème enfant**	**3ème enfant**	**Non-résident**
8 semaines de camp (complet)	125 $	100 $	75 $	220 $
À la semaine	50 $	40 $	35 $	90 $
Service de garde - 8h à 8h30 et 16h à 17h30	**1er enfant**	**2ème enfant**	**3ème enfant**	**Non-résident**
8 semaines de camp (40 jours)	50 $	30 $	25 $	75 $
À la semaine (5 jours)	15 $	10 $	5 $	25 $
À la journée	5 $	5 $	5 $	15 $

HORAIRE EMPLOYÉS CAMP DE JOUR 2019		
8h00	16h00	Coordonnatrice
8h00	16h00	Animateur(trice) #1
8h00	16h00	Animateur(trice) #2
8h00	16h00	Animateur(trice) #3
15h30	17h30	Surveillant(e) service de garde

Adopté à l'unanimité

10.2. Camp de jour - Embauches

10.2.1. Poste de coordonnatrice

0094-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'accorder le poste de coordonnatrice de camp de jour à Claudia Champagne, pour un salaire de 16.55$/heure, à 40 h /semaine, selon les conditions de la lettre d'entente no. 01 de la présente convention collective et débutant le 17 juin 2019.

Adopté à l'unanimité

10.2.2. Surveillante service de garde

0095-2020

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'approuver l'embauche de Rose-Marie Jensen Lasalle au poste de surveillante au service de garde et sur appel, au salaire de 13.10 $/heure pour un minimum de 10 heures/semaine.

Adopté à l'unanimité

10.3. Loisirs St-Michel Inc. – Fête Nationale 2020

0096-2020

ATTENDU QUE les festivités de la Fête Nationale auront lieu le 23 juin 2020 au Parc des Loisirs.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- D'autoriser la tenue des festivités de la Fête Nationale au Parc des Loisirs avec vente d'alcool, nourriture, feu d'artifices et de joie ; spectacle et activités pour enfants ;
- De confirmer que le montant alloué à l'événement est de 6 000$ et d'appliquer la dépense aux comptes g/l prévus à cet effet.
- D'approuver la présence du service incendies pour assurer la sécurité ;
- De mandater Loisirs St-Michel Inc. à organiser les activités ;
- De confirmer que l'entrée au site est gratuite.

Adopté à l'unanimité.

10.4. Rendez-vous country 2020 – Demandes

0097-2020

ATTENDU QUE le Rendez-vous Country de Saint-Michel-des-Saints aura lieu du 2 au 6 septembre 2020.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu que :

- La municipalité avisera ses assureurs pour la couverture de l'évènement (le programme complet des activités du Rendez-vous Country devra être remis à la municipalité pour le transmettre à nos assureurs) ;
- La municipalité mandate Mme Marie-Eve St-Georges pour la coordination de l'évènement ;
- La municipalité autorise le paiement d'une commandite de 8 000 $, dont 5 000 $ attribué à la publicité, confirme l'apport gratuit des services municipaux et le stationnement (sans frais de permis) des roulottes à des fins de séjours temporaires sur les terrains privés pendant le Rendez-vous Country de Saint-Michel-des-Saints, pour la période du 2 au 6 septembre 2020 ;
- La municipalité autorise l'installation d'affiches non-conformes pour une période de 2 mois avant l'évènement, la tenue de spectacles extérieurs jusqu'à minuit trente et la présence de vendeurs itinérants sur les rues municipales ;
- La municipalité autorise la présence de kiosques de vente sur des terrains privés avec l'accord des propriétaires. Il est de la responsabilité des propriétaires de s'assurer que les vendeurs ont les permis nécessaires à leurs activités ;
- La municipalité autorise le comité organisateur à utiliser le parc des loisirs et ses installations selon leurs besoins ;
- Spectacle et activité spécial dans la rue le mercredi 2 septembre 2020 ainsi que la danse en ligne dans la rue jeudi le 3 septembre 2020 (autorisation de fermer la rue Brassard) ;
- La municipalité autorise la parade du Rendez-vous Country sur la rue Brassard à compter de 13 h, samedi le 5 septembre et mandate le Service incendie pour assurer la sécurité publique.
- D'autoriser la décoration d'un espace public de la municipalité et d'un char allégorique lors de la parade.
- De demander à la Sureté du Québec une présence additionnelle pour évènement spécial.

Adoptée à l'unanimité.

11. *Hygiène du Milieu*

12. *Travaux publics*

12.1. Cédule mensuelle travaux 2020

13. *Sécurité Publique*

13.1. Schéma de couverture de risque – Rapport d'activités 2019 (PMO)

0098-2020

ATTENDU QUE selon l'article 35, de la *Loi sur la sécurité incendie,* prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues dans le schéma de couverture de risque, l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activités et de le transmettre annuellement à la ministre de la Sécurité publique dans les trois mois de la fin de leur année financière;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'adopter le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques 2019 pour la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Adopté à l'unanimité

14. *Administration*

14.1. Desjardins – Signataires folio 600088

0099-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu que les personnes suivantes soient autorisées à signer au compte 600088 :

Monsieur Réjean Gouin, maire
ou
Monsieur Pierre Tardif, maire suppléant

ET

Monsieur Sébastien Gariépy, directeur général/secrétaire trésorier
ou
Monsieur Claude Benoit, secrétaire trésorier adjoint

Que la présente résolution soit à la demande d'admission des différents folios existants et/ou à venir.
La présente résolution annule toutes autorisations antérieures.

Adopté à l'unanimité

14.2. Revenu Québec - Autorisation

0100-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'autoriser madame Josée Beaulieu, adjointe administrative, à obtenir, auprès de Revenu Québec, toutes les informations et faire les changements nécessaires au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Adopté à l'unanimité

14.3. PAARRM

0101-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- **Que** le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés, en 2019, sur les chemins pour un montant subventionné de 277 576 $, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

- **Que** les travaux aient étés exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité

14.4. MRC de la Matawinie - Mandat

0102-2020

ATTENDU QUE la municipalité désire faire une demande d'utilisation du territoire public auprès de la MRC de la Matawinie;

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de désigner Sébastien Gariépy, directeur général, comme représentant autorisé à signer les documents au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Adopté à l'unanimité

14.5. TECQ – Modifications

0103-2020

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles de la taxe su l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnait pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures, tel un réseau d'aqueduc et d'égout, ne pourront utiliser leur enveloppe réservée, parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;
ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes, comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissible les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le député fédéral de Joliette, M. Gabriel Ste-Marie, met de la pression sur la ministre de l'infrastructure, Mme Catherine Mc Kenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU QUE le député fédéral de Joliette, M. Gabriel Ste-Marie, recueille des témoignages et des résolutions de municipalité touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

- **D**'appuyer le député fédéral de Joliette, M. Gabriel Ste-Marie, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral, pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence, afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet;
- **De** transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Joliette, M. Gabriel Ste-Marie, et à la ministre fédérale de l'infrastructure, Mme Catherine Mc Kenna.

Adopté à l'unanimité.

15. ***Période de questions***

16. ***Levée de l'assemblée***

0104-2020

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Richard Gilbert

La séance est levée à : 20 h 51

Adopté à l'unanimité.

_____	_____
Réjean Gouin	Sébastien Gariépy
Maire	Directeur général / secrétaire trésorier

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS